



Procès-verbal de la séance du CC du 27 avril 2023 à la Grande salle de Belmont, 20h15

Présidence : Mme Sandra Gillard Secrétaire : Mlle Isabelle Fogoz

La présidente ouvre la séance et salue les membres du Conseil et de la Municipalité, ainsi que M. G. Vagnières, secrétaire municipal.

Dans le public, la présidente relève la présence de : M. Andrea Da Campo, ingénieur communal et Chef du service des infrastructures ainsi que celles de M. Eric Moser pour le Courrier de Lavaux-Oron-Jorat et M. Thibault Nieuwe pour le 24 Heures.

La présidente excuse : Mme Florence Gross, Députée ainsi que Mme Jacqueline Reigner, Présidente du CC de Pully ; M. Laurent Witschi, président du CC de Paudex et M. Guy Wolfensberger, Président du CC de Lutry.

1. Appel

La secrétaire fait l'appel dont il ressort la présence de 44 Conseiller-ères-s ; le quorum est atteint.

Se sont excusé-e-s : Mmes les Conseillères Laure Breduillieard, Carole Ernst, Stéphanie Ganour-Gumy, Hannah Grossenbacher, Suzanne Manné, Nicky Parrain, Anita Sonnay, Sakine Ucurum Pion, Anna Zoia ainsi que MM. les Conseillers Giuseppe De Pierri, Yves Favre, Frédéric Michaud, Olivier Schär, Patrick Sonnay et Yves Torjman.

Acceptation de l'ordre du jour

La présidente passe à l'ordre du jour. Suite à la réception de deux démissions après l'envoi de l'Ordre du jour, elle propose de le modifier comme suit :

- Point 9 : Election de deux membres à la CCU (issus des Cancoires indépendants - CIB)
- Point 10 : Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

Acceptation du procès-verbal de de la séance du CC du 9 février 2023

Le PV de la séance du 9 février 2023 est mis en discussion. Sans remarque, il est accepté à la majorité, avec 5 abstentions.

2. Assermentation de Monsieur Paul O'Neil

La présidente présente M. O'Neil, membre des CIB, avant de le prier de s'avancer. Le texte officiel est lu et le Conseiller prête serment. Il est applaudi par l'assemblée et rejoint les rangs.

3. Communication du Bureau du Conseil

La présidente énumère les points ci-après :

Conseil communal Belmont

- 20 mars 2023 : réception d'un courrier de l'ARMOUP (Association romande des maîtres d'ouvrage d'utilité publique) qui informe que la 5ème journée romande des collectivités pour le logement d'utilité publique se tiendra le 5 mai 2023 à Yverdon-les-Bains ; le thème de cette journée est « La politique sociale, habitat pour les seniors », ce courrier est à disposition des personnes intéressées (<https://www.armoup.ch/>) .
- 28 mars 2023 : la Présidente a participé au rapport de l'Association SDIS Ouest-Lavaux lors duquel les diverses activités du SDIS ont été passées en revue. Les autorités de cette nouvelle association ont été assermentées lors de cette soirée ; pour le Conseil communal de Belmont, M. Vladimir Novak en tant que délégué et M. Cyril Stuber en tant que suppléant.
- 30 mars 2023 : j'ai participé à l'assemblée générale de l'Association d'entraide familiale de Pully, Paudex, Belmont.
- Mme la Présidente donne lecture des lettres de démission de la CCU de MM. Stéphane Gabella (datée du 17 avril 2023) et de M. Yves Torjman (datée du 19 avril 2023) ; la démission de ces deux membres prend effet ce jour (27 avril 2023). Mme la Présidente remercie ces deux membres pour le travail accompli au sein de cette commission.
- 27 avril 2023 : la Présidente a participé à la Cérémonie officielle du tricentenaire de la mort du Major Davel qui a eu lieu à la place d'Armes à Cully en présence de nombreux invités.
- La Présidente informe qu'un changement important aura lieu concernant les futurs dépouillements des votations et élections puisque, pour celle du 18 juin déjà, sera introduit le système SuisseVote qui permet le dépouillement d'une manière informatisée. Une formation sur l'utilisation de ce matériel sera donnée à fin mai aux membres du bureau du CC et de l'administration concernés.
- Pour terminer, la Présidente informe que la séance du Conseil communal, initialement prévue le 25 mai 2023 est annulée.

4. Communication de la Municipalité

La présidente passe la parole aux membres de la Municipalité pour la lecture de leurs communications.

Pour rappel, les documents des séances du Conseil communal et les communications de la Municipalité se trouvent sur le site Internet de la commune.

5. Communications :

de la Commission consultative d'urbanisme (CCU)

M. Gabella n'a pas de communication particulière et souhaite le meilleur à la CCU et aux nouveaux membres qui seront élus.

de la Commission consultative des affaires régionales (CCAR)

M. Bartolacelli n'a aucune communication mais, suite à la communication de la Présidente, donne quelques informations supplémentaires concernant l'Association d'entraide familiale de Pully, Paudex, Belmont et invite les Conseiller-ère-s à visiter le site Internet <https://www.aef-ppb.ch/>

du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois (ASEL)

M. Grossenbacher n'a aucune communication.

du Conseil intercommunal de l'ORPC, Association régionale de la protection civile

Mme Gygi n'a aucune communication.

6. Préavis municipal N° 01/2023 : Chemin du Pertuis - Mise en séparatif

La présidente donne la parole respectivement à M. Christian Marrel et Mme Sonia Chatelan pour la lecture des rapports de la Commission des finances puis de la Commission technique.

La parole est donnée aux Conseiller-ère-s :

- **M. Michel Henchoz** : au plan d'investissement, la somme prévue était de Fr. 600'000.-et aujourd'hui on nous demande un crédit de Fr. 250'000.- ; comment peut-on expliquer une telle différence ? **M. Philippe Michelet** : lorsque nous établissons une planification de ce genre de travaux, on a parfois tendance à exagérer sur l'importance et la difficulté. Ce n'est que lorsque nous sommes en possession des soumissions et de l'étude de détail que nous nous rendons compte du coût réel. Par contre, cela ne change en rien le volume et la nature des travaux effectués.
- **M. Marc- André Weber** souhaite, lors de ce genre de travaux, qu'un plan de situation soit joint au préavis. **M. Philippe Michelet** : les commissions chargées de l'étude de ce préavis ont reçu les plans nécessaires mais la Municipalité prend note du souhait de M. Weber pour les prochains préavis.
- **M. Axel Boggio** : il y aura lieu de corriger le rapport de la Commission technique concernant les membres de la Municipalité présents pour la présentation de ce préavis (seuls Mme Greiner et M. Michelet étaient présents et non la Municipalité in corpore).

Sans autre question ou remarque, la présidente lit les conclusions du préavis.

Résultat de la votation : le préavis 01/2023 est admis à la majorité des membres présents (5 abstentions).

7. Préavis municipal N° 02/2023 : Déplacement du poste de transformation « Malavaux »

La présidente donne la parole respectivement à MM. Cyril Stuber et Daniele Annese pour la lecture des rapports de la Commission technique puis de la Commission des finances.

La parole est donnée aux Conseiller-ère-s :

- **M. Jean-Pierre Bolay** :
 - 1^{ère} question : dans le préambule du préavis il est mentionné « *Les coûts de réalisation du réseau en moyenne tension sont supportés par le Service de l'électricité de Lausanne (SEL)* ». Or, dans le récapitulatif financier moyenne tension (MT), nous devons payer la somme de Fr. 144'000.- pour l'augmentation de puissance sur le nouveau poste de MT d'Arnier. Dois-je comprendre que lorsque l'on parle « réseau » on ne parle que de câbles et et que l'équipement à l'intérieur de la station est à notre charge ? Cela m'étonne un peu car le SEL ne nous livre que de la basse-tension que nous payons et je ne comprends pas pourquoi cette somme de Fr. 144'000.- est à la charge de la commune !
 - 2^{ème} question : est-ce que la nouvelle station sera intégrée dans l'un des bâtiments de ce nouveau quartier ou est-ce qu'elle sera isolée comme l'est « Malavaux » actuellement ?
- **M. Philippe Michelet** : le Service de l'électricité de Lausanne met à disposition l'installation du poste de transformation et la commune achète le volume de puissance nécessaire pour l'alimentation en électricité et, dans le cas présent un volume supplémentaire. S'agissant de l'emplacement de la nouvelle station ; elle sera complètement intégrée dans la construction sur la base d'une servitude.

Conseil communal Belmont

- **M. Ronan Le Can** : existe-t-il déjà un projet pour la parcelle qui sera libérée ? **M. Philippe Michelet** : aucune décision n'a été prise pour le moment. Une réflexion globale sur l'ensemble des bâtiments à entretenir est en cours et cette parcelle est la bienvenue.

Sans autre question ou remarque, la présidente lit les conclusions du préavis.

Résultat de la votation : le préavis 02/2023 est admis à la majorité des membres présents (5 abstentions).

8. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Madame Anna Zoia, Conseillère communale, déposée lors de la séance du Conseil communal du 9 février 2023, intitulée : « Suppression du service TL Taxibus Matin et Nuit »

Dès lors que tous les Conseillers ont reçu la réponse de la Municipalité et que l'interpellatrice, Mme Anna Zoia est absente pour raisons de santé, la Présidente passe la parole à M. Jean-Claude Favre, Conseiller municipal en charge de la mobilité et des transports.

M. Jean-Claude Favre : je reste à disposition de toute personne qui aurait des questions suite à notre réponse ainsi qu'à la disposition de Mme Zoia comme je le lui ai déjà annoncé.

La parole n'est pas demandée.

9. Nomination/Election de deux membres à la Commission consultative d'urbanisme (CCU)

La présidente ouvre l'appel à candidatures pour le remplacement de MM. Stéphane Gabella et Yves Torjman ; ces deux membres doivent être issus des CIB.

Mme Séverine Chabrier et M. Benoît Grossenbacher se portent candidat-e-s ; sans autre propositions, ils sont élus par acclamation.

10. Divers et propositions individuelles

- **M. Jean-Pierre Bolay** : le mini éco-point qui se situait au chemin du Stand a été diminué dans la mesure où l'on ne peut plus y déposer les déchets de plastique, ni les déchets verts. Je regrette qu'il n'y ait pas eu d'information à ce sujet, notamment par un petit panneau sur place, ce qui aurait évité que les utilisateurs déposent leurs sacs sur place, pensant que les containers allaient être remis. J'aimerais donc savoir, d'une part, pourquoi cet emplacement a été diminué et, d'autre part, vu que cette partie de la commune dessert une population importante par les grands bâtiments concernés, s'il ne serait pas possible de créer un éco-point plus moderne, par exemple sur la zone herbeuse qu'il y a entre le Burenos et le chemin du Stand (cette zone pourrait-elle être achetée par la commune ?). **M. Philippe Michelet** : c'est à regret que la Municipalité a dû prendre cette décision. Premièrement, les bâtiments du Burenos ont l'obligation d'être équipés pour récupérer les déchets des locataires, notamment les déchets verts. Deuxièmement, le « je m'en foutisme » des citoyens nous a obligé à prendre des mesures. Une réflexion est en cours pour créer quelque chose mais cela doit passer par l'enquête publique. Je signale encore que dans ce secteur nous avons de gros problèmes avec le ramassage des déchets encombrants et, pour la première fois, nous avons dû appeler le concierge pour faire retirer des objets qui n'avaient pas lieu d'être dans les encombrants. Enfin, je précise que toutes les gérances ont été informées de cette mesure afin que les propriétaires, les concierges et dès lors les locataires soient également renseignés. **M. Jean-Pierre Bolay** : je peux vous confirmer que de la part des propriétaires nous n'avons reçu aucune information à ce sujet et que les containers mis à disposition dans les immeubles ne sont pas suffisants. Dès lors je demande à la Municipalité d'intervenir auprès des propriétaires pour que quelque chose de censé soit mis en place. **M. Philippe Michelet** : nous prenons note.

Conseil communal Belmont

- **M. Jean-Pierre Amann** : sur le même sujet mais au Blessoney, il y a un nouveau container à papier avec des ouvertures plus petites. Personnellement je salue cette proposition car cela oblige les citoyens à compacter leur papier mais j'aimerais savoir si ce sont des essais et s'il y a une volonté derrière ces changements fréquents. **M. Philippe Michelet** : lorsque nous avons changé de prestataire nous avons accepté de tester leur matériel mais il s'est avéré que celui-ci ne convenait pas pour différentes raisons (accès restant ouvert en permanence même en cas de pluie ou de neige, difficulté pour la reprise des bennes qui occasionnait la perte de documents sur la chaussée etc). Dès lors nous avons exigé le retour aux anciennes bennes tel que c'était prévu dans l'appel d'offre.
- **M. Ronan Le Cann** : au carrefour de la route du Signal et du chemin de Chatruffe il y a un très joli lieu avec une aire de jeu avec un portail. Ce lieu n'est pas très bien aménagé pour l'usage des enfants et je voulais savoir si ce lieu appartenait à la commune et si c'est le cas s'il pouvait être mieux aménagé (exemple nouvelle aire de jeu au bord du lac à Pully) pour rendre ce lieu plus attractif. **M. Philippe Michelet** : ce lieu fait partie de toutes les places de jeu dont la Municipalité est en train de revoir l'aménagement mais les normes de sécurité à respecter ainsi que les contraintes de distances entre les jeux en fonction de l'âge des enfants ne permettent pas de mettre beaucoup de jeux sur une surface telle que celle citée. Une réflexion globale est en cours et peut-être que nous devons définir des âges spécifiques en fonction des lieux. Nous espérons que cette réflexion aboutisse cette année encore.
- **M. Michel Henchoz** : 1ère question : j'ai cru comprendre que les comptes 2022 allaient nous réserver une bonne surprise ; est-ce que vous pouvez nous apporter quelques précisions ? Peut-on se préparer à une baisse d'impôts à Belmont ? 2ème question : nous avons voté tout à l'heure, un crédit de 250'000.- pour 170 mètres courant de séparatif ; a-t-on une idée de combien de mètres de séparatif il reste à faire sur le territoire communal afin de nous permettre d'estimer les dépenses à venir ? **M. Jean-Claude Favre** : Les comptes 2022 seront présentés lors de votre prochain conseil au mois de juin mais ce que l'on peut déjà dire c'est qu'un bénéfice se profile en lieu et place du déficit budgétisé. La Municipalité vous fera une proposition d'utilisation de ces fonds. Par contre, il faut être prudent lorsque l'on veut toucher au point d'impôt car c'est très facile de l'abaisser mais beaucoup plus difficile de l'augmenter si cela devient nécessaire. S'agissant de la mise en séparatif, notre plan d'investissements récapitule ce qu'il reste à faire mais je laisse M. Michelet vous répondre. **M. Philippe Michelet** : nous sommes bien avancés s'agissant de la mise en séparatif. Il reste des tronçons importants dont le tronçon intermédiaire du Signal. A chaque fois que nous intervenons, nous essayons de grouper plusieurs éléments (eau potable, électricité etc.). **M. Michel Henchoz** : j'aurais apprécié avoir une estimation en nombre de mètres, voire de kilomètres. **M. Philippe Michelet** : je ne peux pas vous donner un chiffre pour ce qu'il reste à faire. Il nous faudrait consulter les plans sur le réseau mais s'agissant du prix, de 1'500.- le mètre, il s'agit d'un coût réalisé uniquement pour le séparatif, dans des conditions pas très favorables. Alors que lorsque l'on arrive à grouper avec d'autres travaux, il ne reste que le coût des tubes pour l'assainissement.
- **M. Jean-Pierre Bolay** : concernant le chantier du Burenos, est-ce que l'on peut savoir si tout se passe comme prévu, si nous sommes dans les temps et sans mauvaise surprise. Pour y passer assez souvent, il me semble que l'on a apporté pas mal de remblais, cela voudrait-il dire que nous sommes à nouveau sur un sol instable qu'il faudra consolider ?

Conseil communal Belmont

M. Philippe Michelet : lorsque l'on refait une route qui a quelques années (plus de 50 ans quand même), qui a été construite d'une certaine manière et qui peut avoir bien ou mal vieilli, on se retrouve forcément face à des zones qu'il faut renforcer, voire remplacer le coffre de la chaussée, ce qui a été le cas sur la route cantonale. C'est pourquoi nous prévoyons ce genre de matériaux. Le chanter au Burenos avance normalement mais nous arrivons sur la zone la plus étroite ce qui n'est pas simple de conserver la circulation tout en pouvant réaliser les travaux. Mais heureusement à cet endroit il n'y a pas de grosses excavations à faire puisqu'il s'agit uniquement de refaire la chaussée et les trottoirs.

- **M. Ronan Le Cann** : a-t-on des nouvelles concernant le PACom ? **Mme Catherine Schiesser** : nous avons des difficultés à nous mettre d'accord avec la DGTL concernant le dézonage et avons demandé l'arbitrage de la Conseillère d'Etat. Lors de ce rendez-vous, nous sommes arrivés à un consensus. Nous avons pu avancer et nous espérons, sous toutes réserves, pouvoir mettre le PACom à l'enquête publique en juin prochain.
- **M. Fabrice Maisières** : j'ai lu, dans le 24 Heures, un article sur la péréquation et j'aimerais savoir si les décisions prises sont une bonne nouvelle pour notre commune. **M. Jean-Claude Favre** : vaste sujet ! Effectivement un accord a été trouvé mais il nous manque encore beaucoup de détails par rapport au contenu de cet accord, notamment des détails techniques qui n'ont pas été communiqués. Le cadre général a été présenté par le Conseil d'Etat lors d'une conférence de presse et il y a des changements qui vont dans la bonne direction mais je ne sais pas encore quel est l'impact pour la Commune de Belmont. Ce que je sais, c'est que des présentations auront lieu par l'UCV et l'AdCV dans le courant des mois de mai /juin puis une assemblée générale extraordinaire de l'UCV, fin juin, devra déterminer si les communes soutiennent ou pas cette nouvelle péréquation. Nous devrions en savoir plus lors du prochain conseil.
- **M. Alexandre Berthoud-dit-Gallon** : je me réfère au point 4 de l'OJ – Communications de la Municipalité et je désire savoir s'il existe des règles internes à la Municipalité concernant les sujets qui sont communiqués. J'ai remarqué qu'il y a de gros efforts faits pour la communication auprès de la population mais, lors des dernières séances du Conseil, peu de communication à notre intention. **Mme Nathalie Greiner** : la communication à la population a une portée plus générale. Concernant les communications au Conseil communal, on examine entre nous, dans chaque direction, ce qui est important à dire ou non.
- **M. Ronan Le Cann** : je me fais le porte-parole d'habitants de mon quartier. Il y a une fondation qui espère pouvoir s'installer dans le quartier du Grand-Clos et nous (habitants du quartier) regrettons de ne pas avoir été informés de ces intentions et j'aimerais avoir des précisions à ce sujet. **Mme Nathalie Greiner** : il s'agit d'un privé qui vend sa propriété à un autre privé et nous n'avons rien à dire sur la vente et ce n'est pas à la Municipalité de communiquer à ce sujet. S'il y a lieu, c'est à la fondation de prendre les contacts nécessaires avec les riverains. De notre côté nous avons répondu aux questions que nous avons reçues. **M. Ronan Le Cann** : comme l'acquisition du bâtiment se fait par le canton, on pourrait imaginer qu'il y a des ramifications qui passent par le biais de la commune. **Mme Nathalie Greiner** : ce n'est pas le cas et si on nous pose des questions on répondra dans la mesure de ce que l'on peut communiquer.

Conseil communal Belmont

Mme Catherine Schiesser : je précise que vu qu'il s'agit d'une fondation d'utilité publique, elle doit avoir l'avis des services cantonaux. **M. Benoît Grossenbacher** : est-ce qu'il ne devrait pas y avoir mise à l'enquête pour un changement d'affectation ? **Mme Catherine Schiesser** : c'est de l'habitation qui reste de l'habitation ; ce n'est pas une activité commerciale. **M. Ronan Le Can** : je précise que cette fondation doit accueillir des enfants qui ont vécu des maltraitements dans le cadre familial. A mon sens, ce sera donc un lieu de vie pour ces enfants et un lieu de travail pour les personnes qui vont accompagner ces enfants. **M. Marc-André Weber** : c'est un peu comme les soins à domicile ?

- **M. Alexis Kalogeropoulos** : on vient d'élire 2 membres à la CCU suite aux démissions simultanées de deux conseillers qui étaient très compétents. Je n'ai pas communiqué avec eux mais j'aimerais savoir s'il y a un lien de causalité entre ces démissions et les lettres qui ont été lues lors de la dernière séance du Conseil et la réponse de la Municipalité à ce sujet. Si c'est le cas je trouve dommage que le cas se règle par la démission de personnes compétentes. S'il y a un problème, il faut le souligner. Mon intervention peut rester une remarque, je n'exige pas de réponse mais il est important que nous en prenions conscience. **Mme Sandra Gillard** : ayant lu les lettres de démission, la seule façon de répondre est de demander à M. Gabella si ce qu'il a écrit n'était pas ce qu'il voulait écrire. **M. Stéphane Gabella** : j'ai évité d'écrire pour ne pas polémiquer mais oui clairement ce qu'il s'est passé fait partie des raisons de ma démission. Je trouvais que je n'apportais rien ni à la CCU, ni à la Commune de Belmont quand aux démarches que la CCU pouvaient envisager avec la Municipalité. J'ai préféré démissionner et laisser une personne avec plus de « pêche » reprendre ce rôle-là.
- **Mme Sandra Gillard** : la séance du mois de mai étant annulée, c'est aux Bas-Monts que l'on se retrouvera le 29 juin prochain pour la séance en plein air suivie de la traditionnelle broche. A cet effet, vous allez recevoir des informations et un bulletin d'inscription que je vous demanderai de renvoyer dans le temps imparti afin que nous puissions nous organiser et je précise que les personnes absentes, qui ne se seront pas excusées, seront d'office assignées à la corvée vaisselle du souper de fin d'année 😊 😊

Il est 21h37 lorsque la présidente clôt la séance du 27 avril 2023.

Pour le Bureau du Conseil communal

La Présidente



Sandra Gillard



La secrétaire



Isabelle Fogoz

0

Distribution :

- Aux Conseillères et Conseillers communaux
- Aux membres de la Municipalité et au secrétaire municipal
- A la préfecture